

COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice 23

Nombre de membres présents 18

Nombre de membres votants 21

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi dix-neuf mai à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maires d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi dix mai deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mai 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Rébecca BRUNET, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Viviane PICQUERET, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Isabelle ROBERT, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT,

Procurations

Absent(s) excusé(s) Delphine CASTAGNET, Lionel BINET, Hervé RIGOT

Absent(s) non excusé(s) Bruno BLANCHARD, Cindy MATHIS

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h21

Fin de séance 22h24

COMPTE-RENDU

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Virginie RICHÉ PIERRE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 AIDE AUX TRAVAUX - SUBVENTIONS ACCORDEES No 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- ❖ Romain REYNES
- ❖ Christian DUMAIS-LVOWSKI
- ❖ Stéphane ROY
- ❖ Christine DESHAYES
- ❖ Jeremy RIALLAND
- ❖ Angélique POITOU
- ❖ Didier ROBERT

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **11 059,73** euros.

Mme Isabelle ROBERT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux suivantes :

BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE BIEN	MONTANT PROPOSE
Romain REYNES	4 rue des Vierges	259,61
Christian DUMAIS-LVOWSKI	49 rue de Beauce	2 000,00
Stéphane ROY	3 rue Victor Loureau	288,14
Christine DESHAYES	13 rue de Cotron	1 969,09
Jeremy RIALLAND	1 rue Henri Germond	3 000,00
Angélique POITOU	21 place de l'Eglise	3 000,00
Didier ROBERT	1 rue Florent d'Illiers	542,88

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

1.2 BUDGET COMMUNE- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel.

Les modalités sont les suivantes :

Montant : 750 000 euros

Durée : 18 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux : 1,15%

Montant échéance : 11 843,89 euros

Frais de dossier : 800 euros réglés à part

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la souscription de l'emprunt auprès du Crédit Mutuel selon les modalités ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette souscription.

Ce prêt est destiné au financement de la construction d'une halle commerciale sur le parking Maunoury.

1.3 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Monsieur maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte-tenu de l'augmentation du coût des denrées alimentaires et du prix de revient global du repas, il est proposé de revoir les tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Repas enfant : 4 euros
Repas adulte : 6,50 euros

- Décide de fixer la participation des communes au service de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 à 3,50 euros par repas et par enfant.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ces tarifs.

Le coût annuel pour les familles est au maximum de 57,60 euros soit 4,80 euros par mois.

2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PRESTATION DE CONTRÔLE - CONVENTION ET TARIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de poursuivre la convention de mandat ELI (Eure et Loir Ingénierie) pour le contrôle des branchements de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2022.

Ce contrôle inclut celui de l'écoulement des eaux usées et celui des eaux pluviales.

Les tarifs proposés sont :

- première visite : 200 euros
- Contrôle branchement supplémentaire sur le même site et pendant la première visite : 100 euros TTC
- visite complémentaire : 100 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le mandat d'ELI pour le contrôle des branchements de l'assainissement collectif
- Approuve les tarifs de ce contrôle à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - Première visite : 200 euros TTC
 - Contrôle branchement supplémentaire sur le même site et pendant la première visite : 100 euros TTC
 - Visite complémentaire : 100 euros TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce mandat et tarifs.

2.3 LOYER - 4 PLACE LEMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de louer le local sis 4 Place Lemoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la location du local sis 4 Place Lemoine à compter du 20 mai 2022
- Approuve les tarifs de location du local sis 4 Place Lemoine suivants :

Période	Loyer mensuel	Charges mensuelles
0 à 6 mois	0	20
7 à 18 mois	75	20
Au-delà de 18 mois	150	20

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette location.

2.4 LOYER ET CHARGES - 4/6 AVENUE FOCH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé d'intégrer dans les charges des locataires du 4/6 avenue Foch, une somme forfaitaire correspondant à la gestion des containers à ordures (entrée, sortie, nettoyage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le rajout de cette charge aux locataires à compter du 1^{er} juin 2022
- Approuve le montant mensuel de 27,50 euros de cette charge pour l'année 2022. Ce montant sera réactualisé chaque année selon le coût horaire du personnel communal en charge de cette mission
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'application de cette nouvelle charge.

2.5 CREATION DE POSTES SAISONNIERS - PISCINE MONTJOUVIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le fonctionnement de la Piscine Montjouvin du 1er juin au 31 août 2022, il est nécessaire de créer des postes saisonniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de créer :

- Un poste d'opérateurs des APS à temps complet

Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C3 des opérateurs des APS principal pour les titulaires du BESAN

Fonction : assurer la surveillance du bassin et la sécurité des utilisateurs dans l'enceinte de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 31 août 2022.

- Un poste d'adjoint technique à temps complet

Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C1 des adjoints techniques. Sans niveau de recrutement particulier excepté être âgé de plus de 18 ans.

Fonction : assurer l'accueil du public, la vente des tickets et l'entretien des vestiaires et locaux communs de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 31 août 2022.

Une étude est en cours concernant la consommation d'eau excessive de cet équipement. Le résultat de cette étude déterminera son ouverture en

2.6 CREATION DE POSTES PERMANENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé le recrutement de nouveaux agents au sein de la collectivité : un(e) chargé(e) de communication et un agent chargé de l'accueil à la future Agence Postale Communale. Il est donc nécessaire de créer des postes permanents

Le budget 2022 comprend les crédits nécessaires à la création de ses postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la création de trois postes :
 - un poste de rédacteur
 - un poste d'adjoint administratif de deuxième classe
 - un poste d'adjoint administratif principal de première classe
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette création.

2.7 ACCEPTATION DU DON DE LA PARCELLE AD 464

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AD 464 souhaite en donner une partie à la commune sans contrepartie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte le don de la portion de 1 316 m² (estimation) de la parcelle AD464 à la commune selon le plan joint annexe
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce don.

2.8 CESSION DE LA PARCELLE AC 232p

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la cession de la parcelle AC232p d'une surface de 17m² au Conseil Départemental afin de régulariser l'emprise du domaine public de la RD 149/10. Cette cession est envisagée à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la cession de la parcelle AC232p d'une surface de 17m² au Conseil Départemental pour un montant de 1 euro symbolique selon le plan joint en annexe
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette cession.

2.9 CESSION DE LA PARCELLE XH001

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la viabilisation de la parcelle XH001, il est envisagé de vendre les 5 lots à un seul acheteur au prix de 143 000 euros.

Compte-tenu de l'avis des domaines No 2022-28196-36250 du 18 mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la vente de la parcelle X 001 d'une emprise totale de 2475 m² pour un montant de 143 000 euros selon le plan joint en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette cession.

2.10 REMBOURSEMENT MME HESLOIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de rembourser Mme Martine HESLOIN de l'achat d'une cavurne pour un montant de 133,34 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le remboursement de 133,34 euros à Mme Martine HESLOIN
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce remboursement.

2.11 REMBOURSEMENT MME GENIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de rembourser Mme Lucie GENIN de l'achat d'une carte du Jardin aquatique pour un montant de 80 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le remboursement de 80 euros à Mme Lucie GENIN
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce remboursement.

2.12 PAIEMENT OBSEQUES ET CONCESSION DE M. FETHU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de payer les reliquats des frais d'obsèques et de la concession et de régulariser les frais engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la paiement les reliquats des frais d'obsèques de 844,15 euros et de la concession de 550 euros de M. Claude FETHU soit un montant global de 1 394,15 euros.
- Accepte que ces montants seront récupérés par la commune sur le dernier salaire de M. Fethu, qui reste actuellement en instance au SGC de Nogent-le-Rotrou.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce paiement.

2.13 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES RENCONTRES INTERNATIONALES PROUSTIENNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASSOCIATION DES RENCONTRES INTERNATIONALES PROUSTIENNES a fait une demande complémentaire de subvention de 1 000 euros pour l'organisation d'une rencontre de professionnels et d'amateurs passionnés de Marcel Proust en juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la subvention exceptionnelle de 1 000 euros accordée l'ASSOCIATION DES RENCONTRES INTERNATIONALES PROUSTIENNES
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

2.14 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - LA LANterne MAGIQUE DE COMBRAY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des subventions obtenues auprès des partenaires, il est proposé une nouvelle subvention de 30 000 euros à l'association LA LANterne MAGIQUE DE COMBRAY. Un avenant à la convention actuelle sera signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la subvention de fonctionnement de 30 000 euros accordé à l'association LA LANterne MAGIQUE DE COMBRAY
- Approuve l'avenant à la convention joint en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette convention et subvention.

2.15 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – UPI FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association UPI FOOTBALL a demandé une subvention de fonctionnement de 1 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la subvention de 1 000 euros à l'association UPI FOOTBALL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

2.16 ADHESION A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION EXPERIMENTALE D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNES (DPD) MUTUALISE

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Eure-et-Loir ingénierie (ELI) a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le Conseil d'administration d'ELI, lors de sa séance du 14 mars 2022, a décidé de mettre en œuvre, à titre expérimental, une mission « Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé », auprès d'un panel d'une dizaine de collectivités volontaires (strates de population différentes) ayant exprimé le besoin de bénéficier d'un DPD mutualisé via le questionnaire qui leur a été transmis en janvier 2022. Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018, les collectivités doivent avoir nommé un DPD pour s'assurer de la bonne protection des données personnelles qu'elles gèrent.

A ce titre, ELI propose une mission expérimentale qui recouvre notamment :

- Un inventaire des traitements de données de la collectivité sous forme d'audit,
- La rédaction du registre des activités de traitement,
- La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD.

En raison de la nature expérimentale de la mission, l'accompagnement n'inclut pas la mise à disposition immédiate d'un délégué à la protection des données (DPD). Ce dernier ne pourra être proposé qu'une fois l'expérimentation achevée, validée et généralisée.

Enfin, pour accompagner ELI dans cette démarche, un AMO sera recruté.

Il est à noter que l'expérimentation sera effective dès validation de l'adhésion de la commune auprès du Conseil d'administration ou du Bureau d'ELI

La commune souhaite se porter candidate pour bénéficier de cette expérimentation « DPD mutualisé » proposée par Eure-et-Loir ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission est de 250 € HT par collectivité, ce coût couvre la durée de l'expérimentation (31-12-2022 maximum)
Ce coût sera réévalué par le Conseil d'administration si l'expérimentation est pérennisée.

Compte tenu de l'intérêt de la commune pour une telle mission, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de se porter candidate auprès d'Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'expérimentation « DPD mutualisé » et s'engage à verser une participation d'un montant de 250 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette expérimentation.

2.17 LOYER – HANGAR - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition de la parcelle AE27, il est nécessaire de déterminer le montant du loyer du hangar déjà loué. Cette location est précaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve les tarifs de location précaire du local sis avenue du Général de Gaulle à compter du 1^{er} juin 2022 soit 600 euros toutes charges comprises par mois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette location.

3. QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Les associations DIAGONAL DANSE ET MOTO SECURITE DU COMBRAY remercient le conseil municipal pour l'octroi des subventions.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Elles ont lieu les 12 et 19 juin et les bureaux ont été constitués. Les informations seront adressées aux conseillers par mail. Les conseillers seront également mobilisés pour le dépouillement.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le permis de construire est en cours de validation et l'ouverture est prévue en janvier 2023.

AGENDA

25 MAI
« Fin de service », d'Yves GARNIER
Un thriller psychologique et un hors-d'œuvre hitchcockien
Mise en scène : Sylvie BRUYANT
Avec : Sylvie BRUYANT et Delcy GUYON
Dans sa villa isolée c/o bord de mer, Madame comble l'ennui en humiliant son fidèle domestique Gork, qui ne manque pas de répartie. Au travers de joutes verbales souvent drôles, parfois collées, on perçoit la conversation d'une longue cohabitation, où les règlements de compte et les jeux puérils masquent les résolutions. Dans ce huis clos glaçant tout sera dévoilé... vieilles blessures et secrets enfouis.
20h30, à la Salle Georges Billebaud.
Entrée libre, sur réservation
par mail : www.toutlemonde-entrebeauceperche.fr
Par téléphone au 02 37 24 24 00

27 MAI
« Les faits divers à la Belle Époque au temps de Marcel Proust »,
Animée par Alain DENIZET.
Auteur de « L'affaire Brière, un crime hispano à la Belle Époque » et « Le roman vrai du curé de Chéronay ». Alain DENIZET propose une conférence dédiée aux faits divers qui ont marqué Proust et son époque, impliquant parfois ses proches.
17h30, à la Médiathèque d'Illiers-Combray
Entrée libre, sans réservation.

28 MAI
Projection
« Le temps à Venise comme à Combray » court métrage
Une sélection de Lewis de Marco Proust, film en 3D et en 2D. Un hommage au Maître LUXEMBOURGÉ en partenariat avec la médiathèque. 89 places à la Médiathèque d'Illiers-Combray (Classes de GS au CM2).
2 séances de 30 mn à 14h00 et 17h30
à la Salle Georges Billebaud.
Renseignements : contact@lemediathecacombray.com

29 MAI
« Les faits divers à la Belle Époque au temps de Marcel Proust »,
Animée par Alain DENIZET.
Auteur de « L'affaire Brière, un crime hispano à la Belle Époque » et « Le roman vrai du curé de Chéronay ». Alain DENIZET propose une conférence dédiée aux faits divers qui ont marqué Proust et son époque, impliquant parfois ses proches.
17h30, à la Médiathèque d'Illiers-Combray
Entrée libre, sans réservation.

30 MAI
« L'homme à la veste grise »,
de Raymond Chandler
Une adaptation de la célèbre série policière américaine.
18h30, à la Salle Georges Billebaud.
Entrée libre, sans réservation.

31 MAI
« Les faits divers à la Belle Époque au temps de Marcel Proust »,
Animée par Alain DENIZET.
Auteur de « L'affaire Brière, un crime hispano à la Belle Époque » et « Le roman vrai du curé de Chéronay ». Alain DENIZET propose une conférence dédiée aux faits divers qui ont marqué Proust et son époque, impliquant parfois ses proches.
17h30, à la Médiathèque d'Illiers-Combray
Entrée libre, sans réservation.

22 MAI
« Le petit loup », sculpture en bronze
(réalisée par le sculpteur YBARI)
Une représentation de Marcel Proust étonnant à l'époque où il rentrait à sa ferme de Meudon. Cette adaptation en sculpture pour les visiteurs âgés de 7 ans et plus.
11h, place de l'église

Bande dessinée
Ateliers et initiation à la Médiathèque
Zaldera pour enfants animés par Fred COCHET, à partir de 10h à 15h45 (initiation) et le dimanche (à partir de 10 ans) / 16h à 17h45 Devine qui est-ce qui a écrit... (de 5 à 10 ans)
En lien avec l'exposition HEUER
17h à 18h30 Salon de discussion de radiophonie en podcast dessiné à « La recherche du temps perdu » Stéphane HEUER est l'auteur du Grand Prix 2020 France Culture de la Série Française et du Prix Pléiade 2020 du Meilleur roman français
Ateliers gratuits pour moins de 15 enfants par atelier / Inscription obligatoire par courriel : contact@lemediathecacombray.com
Conférence gratuite sur inscription

27 MAI
« Hommage à Marcel Proust », chant, comédie et narration accompagnés au piano.
Avec Estérel MAILLÉ, soprano à l'Opéra de Paris.
Avec L'ARTISTE comédien, Daphné VIGNA, chanteuse inspirée par la correspondance de Marcel Proust et le narrateur Harcel de Spécificités pour le piano de l'univers de Proust, de René d'Amour et de Jacques
20h30, église Saint-Jacques
Taux à €7 à €5 pour les -18 ans et demandes d'infos / Réservations : contact@lemediathecacombray.com

29 MAI
« Saïon du livre »
Les éditions du Salon des livres d'Illiers-Combray
Toutes les rencontres littéraires
18h30 : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray
19h30 : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray
20h30 : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray
21h30 : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray
22h30 : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray : Les écrivains du Salon des livres d'Illiers-Combray

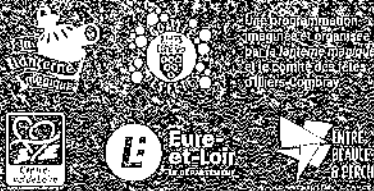
30 MAI
« Concert »
Musiques du Monde - Invitation au Voyage
Ensemble instrumental d'22 musiciens à l'initiative de l'association pour la promotion de la culture d'Illiers-Combray. Les membres de l'ensemble sont : Sylvain Breyer, Christophe Breyer, Vincent Breyer, Raphaël Breyer, Fabrice Breyer, Nicolas Breyer, Thomas Breyer, Armand Breyer, Adrien Breyer, Antoine Breyer, Arthur Breyer, Benjamin Breyer, Fabien Breyer, Guillaume Breyer, Jean-Baptiste Breyer, Léon Breyer, Louis Breyer, Mathias Breyer, Nicolas Breyer, Olivier Breyer, Raphaël Breyer, Thomas Breyer, Vincent Breyer, Xavier Breyer, Yohann Breyer, Zacharie Breyer.
19h30, église Saint-Jacques
Taux à €7 à €5 pour les -18 ans et demandes d'infos / Réservations : contact@lemediathecacombray.com

Demandez le programme

Le village d'Illiers-Combray est immergé de vous, de votre vie, de votre saison, de vos habitudes, de vos goûts, de vos idées et de vos envies. Les événements sont nombreux mais aussi très riches, innovants, créatifs, amusants, complémentaires, festifs, ludiques, éducatifs, sportifs, culturels, artistiques, mais aussi très agréables.

Vous voulez participer, contribuer, proposer, organiser, nous sommes tous d'accord.

Illiers-Combray



Merci de remercier nos partenaires pour leur soutien et leur participation.

Marché agricole (annulé)

- Le samedi 11 juin**
Concert des Orphèes d'Illiers-Combray. Concert de la chorale de la commune d'Illiers-Combray. 19h30, salle des fêtes.
- Le vendredi 24 juin**
Fête de la Saint-Jean. 19h30, salle des fêtes.
- Le samedi 25 juin**
Mardi Gras. 19h30, salle des fêtes.
- Le dimanche 26 juin**
Départ de la course à pied. 9h, départ de la course à pied. 9h, départ de la course à pied.
- Le dimanche 10 juillet**
Fête de la Saint-Jean. 19h30, salle des fêtes.
- Le jeudi 14 juillet**
Fête nationale. 19h30, salle des fêtes.

LES BEAUX JOURS

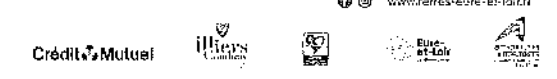


MARCHE JE CROQUEUR ETIEN

avec
Terres d'Eure-Loir

**SAMEDI
18 JUIN
15h - 21h**

**ILLIERS-COMBRAY
Place Maunoury**



14 JUILLET

Suite au défilé de 11h00, les élus seront mobilisés pour l'organisation du pot de l'amitié à la salle des fêtes.

CIMETIERE

M. Brulé informe le conseil qu'il a été interpellé car il n'y a qu'un point d'eau dans le nouveau cimetière. Deux points d'eau sont pourtant existants dont un au milieu du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24

Le 24 mai 2022,
Vu et approuvé
Par Bernard PUJENCHET
Maire d'Illiers-Combray

